

PREF. 54
11-07-08

COMMUNE DE LOISY

Plan Local d'urbanisme

PADD



REVISION
2008

Document conforme à celui annexé à la délibération
du conseil municipal en date du 26 juin 2008

n° 44/2008

APPROUVANT le projet de révision du Plan Local
d'Urbanisme

A Loisy
Le 3 juillet 2008

Le Maire



Mr FAVRE André

PREF. 54
11.07.08

PADD

ROLE DU PADD

. PRÉAMBULE

Le PADD est un document intégré dans les PLU, suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000. Son objectif principal est d'expliquer la politique d'aménagement et d'urbanisme appliquée concrètement par l'intermédiaire du PLU. Les lois et décrets parlent des " grandes orientations ". C'est donc la politique municipale pour l'aménagement et l'urbanisme de la commune de Loisy qui doit être présentée dans ce document.

L'article L.121.1 du Code de l'Urbanisme réunit l'ensemble des principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment, commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, ainsi que d'équipements publics en tenant compte, en particulier, de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions, des nuisances de toute nature.

Le PADD doit également préciser l'aspect du développement durable, c'est à dire, satisfaire les besoins des populations actuelles, sans obérer celles des générations futures, que cela soit au niveau du développement économique, du social, de la santé publique (principe de précaution, ...), et de l'environnement urbain et naturel.

Au niveau local, le PLU est donc un instrument transversal qui permet d'agir sur plusieurs de ces thèmes.

L'essentiel des orientations du PADD ont trait à l'aménagement de la ville, car il s'agit d'un document d'urbanisme. C'est pourquoi, il intègre les orientations issues des réflexions liées aux déplacements, aux logements, au développement durable, à l'environnement ayant un impact urbain et qui concernent l'évolution de l'occupation des sols.

La mise en oeuvre des politiques globales liées aux déplacements, aux logements, à l'environnement renvoie à d'autres actions et fait l'objet d'autres documents (Programme Local de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains) qui sont néanmoins compatibles avec le PLU.

PREF. 54
110700

PADD

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

ORIENTATIONS

ORIENTATION N°1 : METTRE EN VALEUR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE DE QUALITÉ DE LOISY AU NIVEAU PAYSAGER, HISTORIQUE, ECOLOGIQUE ET TOURISTIQUE

ORIENTATION N°2 : MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN S'APPUYANT SUR LA STRUCTURE DU VILLAGE

ORIENTATION N°3 : VALORISER ET REDISTRIBUER LES ESPACES PUBLICS

METTRE EN VALEUR ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE DE QUALITÉ DE LOISY AU NIVEAU PAYSAGER, HISTORIQUE, ECOLOGIQUE ET TOURISTIQUE

ORIENTATION I

La commune de Loisy est située dans un paysage de cuesta au pied d'une butte témoin, la colline de Sainte Geneviève. Quatre entités composent ce paysage : le Fond de Vallée de la Moselle, le pied de côte, le front de côte et le revers de la butte.

La commune a élaboré un projet d'ensemble ayant pour objectifs principaux de :

1.1 PRÉSERVER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES EXISTANTES CARACTÉRISTIQUES D'UN PAYSAGE DE CUESTA :

- . Ripisylves, bosquets et prairies humides le long de la Moselle.
- . Arbres fruitiers sur les coteaux, à proximité du village bâti.
- . Arbres d'alignements au bord des routes et des chemins typiques des cinquante dernières années.
- . Arbres remarquables (saules têtards centenaires).
- . Bosquets et boisements sur les crêtes.

1.2 DÉVELOPPER ET / OU RENFORCER UNE COURONNE VERTE autour du village ainsi qu'une accroche de ce dernier à son environnement par :

- . La plantation de haies champêtres le long des chemins.
- . La plantation d'arbres fruitiers en limite du parcellaire bâti.

1.3 VALORISER LES SENTIERS DE PROMENADE EXISTANTS AUTOUR DU VILLAGE :

- . Les circuits de randonnées.
- . Aménagements des sentiers de randonnées, en collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Valmon et le Conseil de Pays du Val de Lorraine.

1.4 VALORISER LES POINTS DE VUE SUR LE PAYSAGE :

- . Les points de vue sur le village de Loisy.
- . Les points de vue sur le grand paysage (les buttes de Sainte Geneviève et de Mousson, la Vallée de la Moselle) et les communes alentours : Sainte Geneviève, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Bezaumont...

1.5. PROTÉGER ET GÉRER LES ESPACES SENSIBLES ET LES SITES ABRITANT DES ESPÈCES MENACÉES, inventoriés au niveau national (ZNIEFF)

1.6. PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PATRIMOINE :

- . La voie romaine Lyon-Trèves.
- . Le calvaire situé à proximité du Couarail.
- . Le calvaire en direction de Sainte Geneviève.
- . Le vieux cimetière dit "Musée des vieilles pierres tombales".

1.7. VALORISER LE SITE DES GRAVIÈRES DE SABLE EN CRÉANT UNE ZONE DE LOISIRS ORIENTÉE VERS LA NATURE (en partenariat avec la commune d'Atton)

- . Combiner différentes activités : pêche, voile, éducation à l'environnement.
- . Développer des circuits d'interprétation ornithologiques, végétation des milieux humides...

PREF. 54
11-07-08

MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION EN S'APPUYANT SUR LA STRUCTURE DU VILLAGE **ORIENTATION 2**

2.1. DENSIFIER LE TISSU BÂTI ANCIEN DU VILLAGE en confortant la structure caractéristique du village en T et en conservant les spécificités bâties, urbanistiques et architecturales traditionnelles existantes par :

- . L'organisation de l'urbanisation en densifiant le tissu villageois, le long des rues transversales, tout en maintenant des perspectives sur le grand paysage.
- . Le maintien des fronts bâtis, des éléments architecturaux du patrimoine Lorrain et les principes d'alignement du bâti par rapport à l'espace public.
- . La conservation et la mise en valeur des usoirs, caractéristiques des villages rues Lorrains.

2.2. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE D'EXTENSION DESTINÉE À DE L'HABITAT en cohérence avec l'organisation actuelle de la commune :

- . En s'appuyant sur le réseau viaire existant.
- . En créant des conditions de stationnement suffisantes pour les véhicules légers.
- . En créant des liaisons piétonnes avec le centre du village.
- . En organisant des espaces publics, et notamment, une place à l'arrière de l'actuelle école...
- . En s'intégrant au relief.

2.3. ORGANISER ET MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR À VOCATION D'ACTIVITÉS ARTISANALES

- . En intégrant les bâtiments dans le site (plan de paysagement et plantations d'arbres avant l'installation des entreprises, traitement des volumes...).
- . En veillant à ne pas augmenter le trafic des véhicules dans le village.

PAEF.54
11.07.08

PADD

VALORISER ET REDISTRIBUER LES ESPACES PUBLICS

ORIENTATION 3

3.1. AMÉLIORER LA TRAVERSÉE ET LES CIRCULATIONS (MODES DOUX ET MOTORISÉS) DANS LE VILLAGE

- . En limitant la vitesse des véhicules.
- . En améliorant les entrées du village.
- . Par un enfouissement des réseaux aériens.
- . En s'appuyant sur la trame paysagère existante.

3.2. AUGMENTER LES POSSIBILITÉS DE STATIONNEMENT

- . En aménageant de nouveaux espaces de stationnement au sein du village ancien.
- . En intégrant des emplacements prévus pour le stationnement dans le nouveau lotissement.

3.3. METTRE EN VALEUR LES ESPACES PUBLICS

- . En valorisant les usoirs existants sur le domaine public.
 - En limitant la place de l'automobile sur les usoirs.
- . En créant de nouveaux espaces de vie et de rassemblement (place, espace de jeux et de détente), afin de relier le village ancien au nouveau quartier.

PREF. 54
11.07.08

PADD

CARTE DE SYNTHESE : LE CENTRE

Le PADD à l'échelle du ban communal



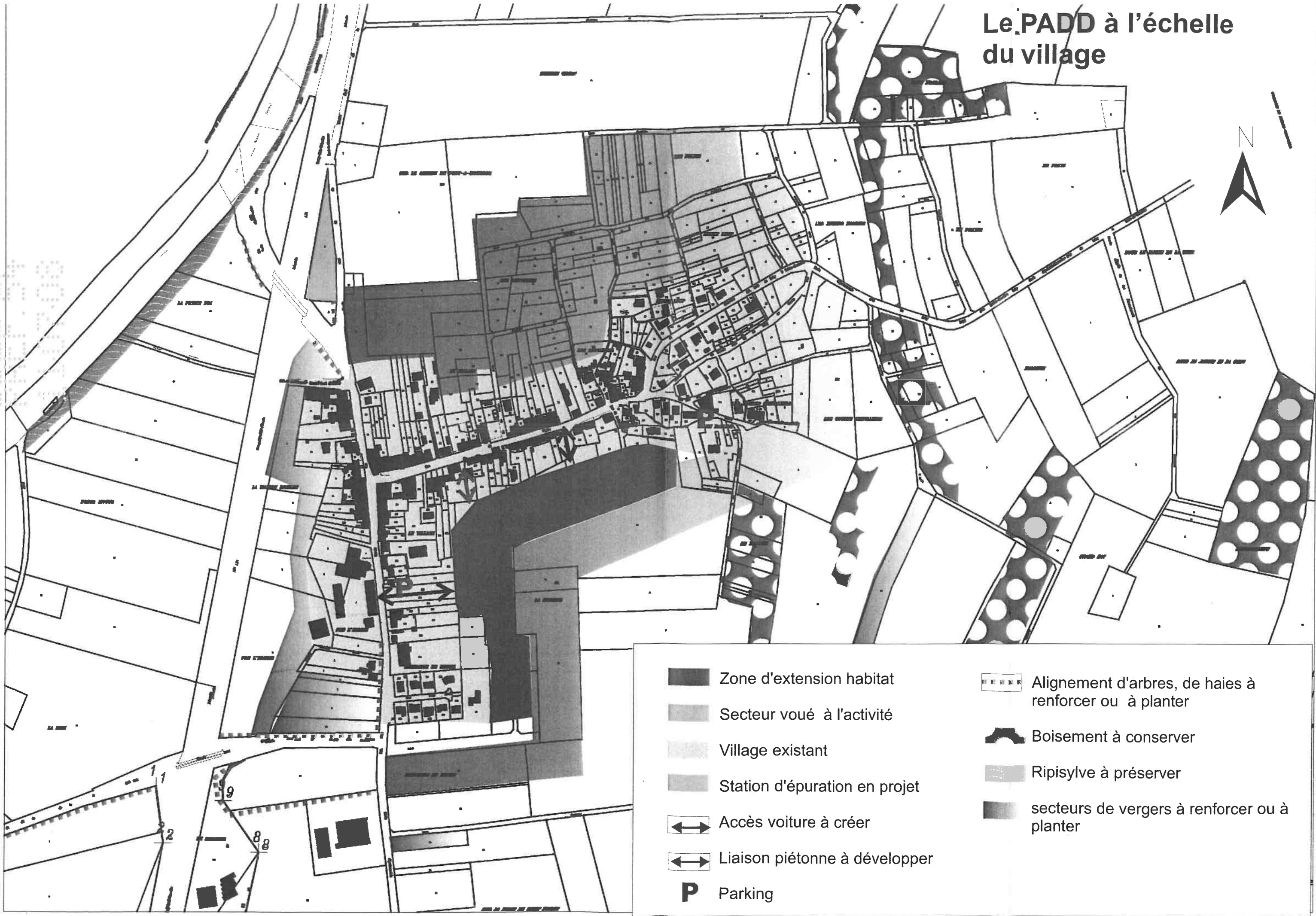
-  Ripisylve à préserver
-  Secteurs de vergers à renforcer ou à planter
-  Alignement d'arbres, haies à planter
-  Boisement à conserver
-  Bâti existant à densifier
-  Extension Habitat
-  Secteur artisanal destiné à l'activité
-  Zone de gravière à valoriser
-  Voie romaine à préserver
-  Sentier de promenade à préserver

PADD
110708

PADD

CARTE DE SYNTHÈSE : LA TOTALITÉ DU BAN COMMUNAL

Le PADD à l'échelle du village



Zone d'extension habitat

Secteur voué à l'activité

Village existant

Station d'épuration en projet

Accès voiture à créer

Liaison piétonne à développer

P Parking

Alignement d'arbres, de haies à renforcer ou à planter

Boisement à conserver

Ripisylve à préserver

secteurs de vergers à renforcer ou à planter